

## LE MÉMENTO DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



EDITO



© J. Brueder / Ville de Paris

### Une concertation pour préparer l'avenir de Paris

Inscrire la ville de Paris dans la transition écologique constitue la priorité de notre mandature. Et l'adoption d'un Plan local d'urbanisme bioclimatique permettra d'assurer la construction d'une ville inclusive, solidaire et durable capable de résister aux effets du dérèglement climatique.

La procédure de révision du PLU (datant de 2006) qui s'amorce doit permettre de dessiner les grandes orientations de développement de notre territoire. Dans la lignée de la Conférence citoyenne qui a été engagée fin 2020 pour préciser les objectifs de cette révision, nous souhaitons engager une vaste démarche de concertation associant les Parisien-ne-s dans toute leur diversité pendant toute sa durée.

Plusieurs rendez-vous de concertation auront lieu cette année pour accompagner la première phase de diagnostic territorial.

Je vous invite à vous joindre au débat et à vous tenir informé-e-s de l'avancement de la procédure de révision et des modalités de participation qui vous sont proposées sur le site [paris.fr](http://paris.fr).

### **Emmanuel Grégoire**

*Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques*



# LE PLAN LOCAL D'URBANISME DEVIENT BIOCLIMATIQUE

Document stratégique pour Paris, le Plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Son évolution est aujourd'hui nécessaire pour actualiser les pièces qui le composent, prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes des habitant·e·s en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

PIÈCES  
CONSTITUTIVES



Le **rapport de présentation** dresse un état des lieux de la situation existante et les perspectives d'évolution.



Le **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** décrit les grandes orientations d'urbanisme à long terme.



Les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** définissent les secteurs et quartiers présentant des enjeux spécifiques.



Le **règlement** détaille les règles d'urbanisme par zone et les possibilités de construction sur le territoire.



Les **annexes**

## Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme ?

Le Plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui régit l'occupation des sols.

Il détermine les règles de construction applicables à toute la ville tout en identifiant les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.

Il fixe des objectifs pour tou-te-s, particulièrement en matière d'aménagement, pour les années à venir, dans une perspective de développement durable.

### ET PLUS PRÉCISÉMENT...

il définit à l'échelle de Paris :

- les caractéristiques urbaines et les évolutions proposées pour les différents secteurs de la ville ;
- le maintien et la répartition des espaces verts ;
- l'emplacement des futurs équipements ;
- le volume des bâtiments (hauteur, distances...) ;
- et, selon la localisation des projets, les fonctions qui doivent être encouragées ou limitées.

### UN DOCUMENT STRATÉGIQUE CONSTITUÉ DE PLUSIEURS PIÈCES

Parmi celles-ci, certains documents sont dits « opposables aux projets » : c'est-à-dire qu'ils peuvent empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui n'y seraient pas conformes.

## Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme actuel ?

### UNE AMBITION : L'ADOPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

Pour prendre en compte la dimension « bioclimatique » que la municipalité entend donner au document et aller plus loin que l'intégration progressive des enjeux environnementaux.

Le « Plan local d'urbanisme bioclimatique » porte l'ambition d'une ville durable, ouverte à tou-te-s, solidaire et productive en préservant la mixité et en créant un environnement urbain offrant davantage de place à la nature et à la biodiversité au profit de la santé de tou-te-s ceux-celles qui vivent, travaillent ou se déplacent à Paris.

### UNE RÉPONSE AUX ATTENTES DES USAGER·ÈRE·S DE PARIS...

En matière de protection de l'environnement, de santé, de logements et d'activités, confirmée par la consultation élargie menée fin 2020 par la ville de Paris. Les contributions recueillies auprès de la Conférence citoyenne réunissant 100 Parisien·ne·s et Grand·e·s Parisien·ne·s tiré·e·s au sort ainsi que sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) ont inspiré les élu·e·s dans la définition des grandes orientations de la révision.



# CINQ OBJECTIFS MAJEURS POUR L'AVENIR DE PARIS

La révision du Plan local d'urbanisme (PLU) concerne tou-te-s les Parisien-ne-s. Cinq objectifs de développement sont soumis à l'avis du public dans le cadre d'une concertation ambitieuse engagée pour accompagner la procédure de révision. Chacun-e est invité-e à participer !

## 1 PARIS, VILLE INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Favorisant l'accueil de tou-tes et la solidarité, elle préserve la diversité des quartiers et l'égalité sociale et permet à chacun-e de se loger, d'accéder à l'offre de santé et de culture. Accompagnant l'évolution des modes de travail, elle prévoit également que toutes les activités des Parisien-ne-s soient accessibles à moins de 15 minutes à pied ou en mode doux et repense le tourisme dans une optique plus conciliable avec la vie locale.

## 2 PARIS, VILLE AUX PATRIMOINES ET PAYSAGES PRÉSERVÉS

L'identité et les particularités de la ville ainsi que la biodiversité sont préservées. Le renforcement des protections patrimoniales et la transformation des bâtiments existants sont privilégiés. La présence de la faune et de la flore est favorisée tout comme la végétalisation des espaces libres.

## 5 PARIS, VILLE ACTRICE DE LA MÉTROPOLE

La coopération entre les territoires de la métropole et Paris est renforcée pour rendre concrète la citoyenneté métropolitaine. Les enjeux de développement comme la solidarité, le logement, la santé, les déplacements et l'environnement sont repensés à l'échelle métropolitaine.

## 3 PARIS, VILLE DURABLE, VERTUEUSE, RÉSILIENTE ET DÉCARBONÉE

Pour répondre à l'urgence climatique, l'environnement urbain est plus favorable à la santé des Parisien-ne-s en encourageant la sobriété carbone et énergétique et en limitant la production de déchets. La diminution des sols perméables offre des espaces de respiration et de fraîcheur. Le recyclage et les matériaux de construction utilisés permettent un développement durable.

## 4 PARIS, VILLE ATTRACTIVE ET PRODUCTIVE

La place de Paris comme grande capitale mondiale est confortée grâce à la valorisation de nouveaux projets innovants et durables. La diversité commerciale et l'artisanat sont encouragés tout comme le développement de l'agriculture urbaine. L'approvisionnement logistique est également repensé avec la promotion du mode fluvial et ferroviaire. L'équilibre Est-Ouest de l'habitat et de l'emploi est favorisé.

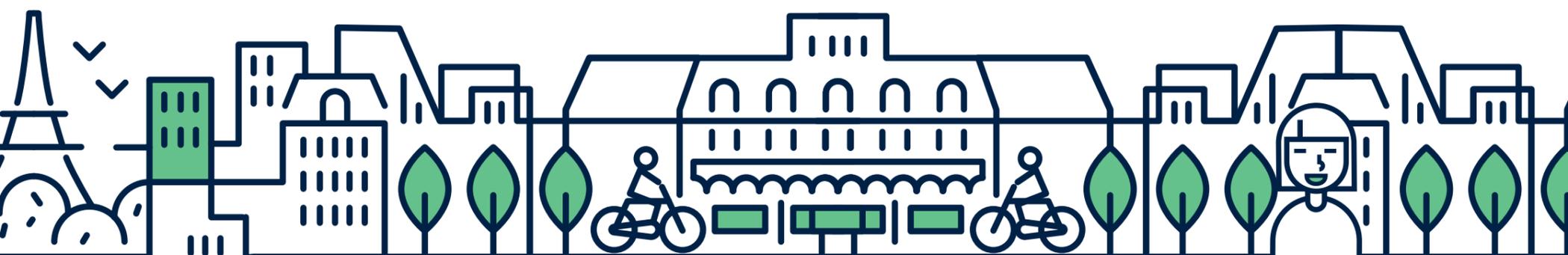


### UNE DÉMARCHÉ DE CONCERTATION AMBITIEUSE

À COMPTER DE MI-AVRIL, une large concertation est engagée pour solliciter l'avis des Parisien-ne-s sur l'avenir de leur ville. Elle est précédée par un temps d'information préalable pour faire connaître à tou-te-s les enjeux de cette révision, les différentes étapes de son élaboration et les modalités de participation. Pour aller au-delà de la concertation obligatoire, un dispositif complémentaire est mis en œuvre pour porter la concertation au plus près du territoire et de ses usager-ère-s, dans tous les arrondissements de la ville.

### POURQUOI CONCERTER ?

POUR permettre à tou-te-s ceux-celles, individus, associations et organisations diverses qui s'intéressent au devenir de leur ville de s'informer, de s'exprimer, d'échanger et de contribuer.



# INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

- 1- **DÈS LA FIN JANVIER**, durant le temps d'information préalable ;
- 2- **DÈS LA MI-AVRIL 2021**, sur le diagnostic établi par la Ville ;
- 3- **DÉBUT 2022**, sur le projet d'aménagement et de développement durable, qui décrit la vision et les priorités du futur Plan local d'urbanisme bioclimatique ;
- 4- **FIN 2022**, sur le règlement, le document de mise en pratique du projet d'aménagement et de développement durable, à l'échelle du quartier et de la rue.



## Comment s'informer ?

**TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE**, vous pourrez vous informer sur la révision du PLU et ses étapes de concertation via :

- **le site internet paris.fr** et les sites des mairies d'arrondissement ;
- **un dépliant, des vidéos, des expositions...** divers contenus mis en ligne ou à disposition en mairies d'arrondissement.

## Comment contribuer ?

Via une **carte en ligne**



Auprès des **kiosques ambulants** qui viendront à votre rencontre ou encore lors de **forums urbains**

Via des **cahiers d'acteurs** à destination des professionnels et personnes morales

Lors de **réunions publiques**

Sur le terrain, à l'occasion de **marches exploratoires**

**+ d'infos : [paris.fr](http://paris.fr) et [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)**